03 POLICE D'ASSURANCE: Homme clef

L'exploitation d'une société peut être compromise par le décès d'un de ses dirigeants ou collaborateurs. Leur disparition peut entraîner des difficultés sérieuses dans la bonne marche de l'entreprise. La garantie "HOMME CLEF" procure à l'entreprise des disponibilités lors d'une réorganisation entraînée par un décès et rassurera les créanciers sur la solidité de l'affaire.

1) CONTRACTANT ET BÉNÉFICIAIRE

La garantie est contractée par l'entreprise qui est la seule bénéficiaire possible du présent contrat.

2) ASSUR	E
----------	---

NOM et Prénom	Fonction dans l'entreprise

3) GARANTIE

En cas de décès d'un "homme clef", il est versé au contractant bénéficiaire, l'entreprise, un capital égal à 100 fois la prime de base par "homme clef" décédé.

Le cas échéant, l'indemnité totale déterminée peut être réduite au titre :

- a) d'un défaut dans les déclarations de l'assuré ou du contractant,
- b) d'une insuffisance d'assurance des dommages matériels.

Toute fausse déclaration intentionnelle est sanctionnée par la nullité du contrat.

4) RISQUES EXCLUS

L'assurance "homme clef" ne peut garantir un décès consécutif à des causes antérieures à la date de souscription.

5) DURÉE DE LA GARANTIE

La garantie joue pour les dommages intervenus entre les dates de prise d'effet du contrat et du terme du contrat.

6) PRIME D'ASSURANCE

La prime d'assurance est mensuelle car la feuille de décision est mensuelle. Elle est versée par le contractant en début de période. Son montant est de 5 000 € par mois et par "Homme clef" couvert.

7) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Le contrat d'assurance est formé dès l'accord des parties. Le contrat est conclu pour la durée de la période. La garantie est acquise pour la période et est subordonnée au paiement de la prime.

Le contrat est renouvelé uniquement par l'assuré par le paiement de l'assuré en début de période en l'inscrivant sur la feuille de décision.

signature de l'assureur :	fait à :	le:	signature de l'assuré :
---------------------------	----------	-----	-------------------------